

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
MURET

VILLE DE
31220 CAZERES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération
n°2016-03-11

Présents : 24
Procurations : 3
Exprimés : 27
Pour : 27

L'an deux mille seize le 21 mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle Raymond Pujol, sous la présidence de Monsieur OLIVA Michel, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2016

Etaient présents : la majorité des membres en exercice :

MM. OLIVA - LAFFONT - GRILLOU - Mme DRIEF - MM. DEFIS - FAGUET - Mme ROUSSEAU - M. COUTANCEAU - Mme PAOLINI - MM. DUBOIS - COMBES - RAMINI - Mme BARDET - M. HAMADI - Mmes COUZINIE - SOULA - DUBRANA - MARY - BOREL - DUC - MM. DELMON - RIVIERE - Mme COSTES - M. SAINT-BLANCAT.

Absents ayant donné procuration : Mme Yvette FERRE ayant donné procuration à M. Michel OLIVA, Mme Germaine BOUE ayant donné procuration M. LAFFONT, M. Et Houssaine HRITANE ayant donné procuration à M. Raymond DEFIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François COMBES.

Monsieur le Maire propose de réviser et de changer le mode de tarification des droits de place à compter du 1^{er} avril 2016.

FETE LOCALE DE PENTECOTE

- Buvettes réservées aux cafés : 250 €
- Tarifs appliqués aux forains : tarification selon 5 catégories :
 - Catégorie 1 : Toutes grandes attractions pour adultes (Crazy dance, Extrême, auto-tampon, etc...) Forfait : 250 €
 - Catégorie 2 : Toutes attractions pour enfants (manège, auto-tampon, petit train, etc...) Forfait : 130 €
 - Catégorie 3 : Cascades
Tarification à la surface occupée : 1.50 € le m²
 - Catégorie 4 : Loterie, tir, pêche aux canards etc. ...
Tarification à la longueur utilisée : 5.00 € le ml
 - Catégorie 5 : Crêperie, Sandwicherie, Confiserie, etc...
Tarification en fonction de la longueur utilisée : 10 € le ml

**TARIFS
DES DROITS
DE PLACE**

MARCHE DE PLEIN VENT

Tarification au mètre linéaire

- Abonnés : 0.60 € le ml
- Non abonnés : 1.00 € le ml
- Minimum de perception : 1.00 €
- Camion d'outillage : Forfait de 35 €



AUTRES FESTIVITES ET SPECTACLES (cirques, forains, etc...)

Jusqu'à 3 jours de présence : 35 €

Et les jours supplémentaires au prorata (exemples : 4 jours : $35 + (35 : 3) \times 1 = 46.66$ €
7 jours : $35 + (35 : 3) \times 4 = 81.66$ €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- **D'approuver les tarifs de droits de place indiqués ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de son affichage.

Pour extrait conforme,
Cazères, le 22 Mars 2016
Le Maire : Michel OLIVA



Acte rendu exécutoire
compte tenu de sa
publication le 25.03.2016
par affichage le
Et reçue à la Sous-
préfecture le 22.03.16

